

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le 09 mai 2012 à 20h30.

Etaient présents : Catherine DÉTHUNE, Jacques-Yves PUTÉGNAT, Patrice BIÉRI, Claude SALLET, Emmanuel RAIMOND, Denis MOLINIER, Pascal BIÉRI, Pierre HUET et Marc DEFORGE.

Absente ayant donné procuration : Murielle STEPHAN.

Secrétaire de séance : Claude SALLET.

Ordre du jour

Adoption du compte rendu précédent :

A la deuxième page du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16 avril 2012, dans la rubrique « Compte rendu de la commission projets-finances et cadre de vie » il faut lire :

« . . . plusieurs devis ont été déposés en mairie : Réfection du court ou alors réhabilitation complète du court. Les offres vont de 4 982.53€ à 25 555.41€ . . . »

Le compte rendu, ainsi modifié, a été adopté par 8 voix pour et 2 abstentions.

Réagréage court de tennis :

Christian Lamy, président du Tennis Club d'Ecury sur Coole qui nous avait alertés sur la nécessité d'intervenir sur le court, avait été chargé de demander des renseignements complémentaires auprès des sociétés ayant fourni des devis.

Celui-ci est venu présenter et commenter les devis de réagréage du court fournis par la société "Tennis et Sol "de Cormontreuil et de la société "C.R.E-tennis" de Soissons.

Les caractéristiques des travaux proposés et le prix du devis de 4 982.53€ ont permis au conseil municipal de retenir la société "C.R.E-tennis".

Réhabilitation de la grange : choix de l'artisan :

Suite aux différentes études de réhabilitation menées en commission, l'option d'une partie de toiture en équipements photovoltaïques ayant été abandonnée (le projet ne pouvant s'inscrire dans les critères d'attribution de subventions pour ce type d'installation) la solution retenue comprend la réfection de la toiture complétée par celle du bardage et des portes.

Après avoir contacté différentes entreprises, l'entreprise Revelli avait été retenue, mais certains points restaient à préciser.

Ceci étant chose faite, le conseil municipal a décidé d'attribuer à l'unanimité des présents les travaux de réhabilitation de la grange communale pour la somme de 37 534.10€ TTC. (TVA à 7%)

PLU : Destination des emplacements réservés.

Dans le cadre de l'élaboration du document du PLU, la commune a souhaité inscrire un emplacement en vue de l'extension du cimetière, de l'aménagement d'une aire de stationnement et de la création d'un espace vert de loisirs ouvert au public aux abords de la Coole.

L'emplacement réservé conserve les parcelles E 214, E 217, E 218 et E 219.

Subvention "Association des conciliateurs de justice de la Marne" :

Après lecture faite par Madame le Maire du courrier envoyé par cette association présentant les objectifs de celle-ci et son champ d'intervention, le conseil municipal a décidé d'octroyer une subvention d'un montant de 50€ par 6 voix pour et 4 absentions.

Avis sur enquête publique :

Concernant l'enquête publique actuelle relative à l'actualisation du périmètre d'épandage des boues issues de la station d'épuration de Châlons, la lecture des documents amène de la part des conseillers municipaux les réserves suivantes :

La proximité de la rivière de la parcelle R13 (proche de la Santate), fait craindre des impacts environnementaux sur la Coole.

La proximité des habitations sises le long du chemin communal dit "Chemin des Hauts" fait craindre des nuisances olfactives (distance inférieure à 100 mètres) en ce qui concerne les parcelles R1 et R2.

Il semble donc souhaitable pour le respect de l'environnement (humain et naturel) d'écarter toutes parcelles, d'une voie urbanisée ou à urbaniser.

Ces remarques ont été consignées par délibération prise par 8 voix pour et 2 abstentions.

Mise en conformité du matériel roulant :

Pour répondre aux remarques faites dans le rapport du document unique concernant le matériel utilisé pour l'arrosage des fleurs et plantations dans le village, des demandes de prix concernant une remarque conforme à la législation et une cuve de 600 litres, plus adaptée avaient été faites auprès des établissements Collard et Rocha.

La proposition de prix de chez Rocha (respectivement 789.30€ HT et 194.65€ HT) a été retenue par le conseil.

Comptes rendus**ADMR :**

Afin d'améliorer ses prestations l'ADMR a consacré 159 heures de formations à destination de ses salariés ainsi que 262 heures à des stagiaires.

En attente d'une classification NF-service par l'AFNOR l'association est gratifiée d'un tau de satisfaction par ses clients de 92,5%.

Une meilleure organisation des déplacements et donc des coûts induits ainsi que celle des temps de travail ont permis d'assainir les comptes de résultats.

Pour 2011, la population de la commune d'Ecury-sur-Coole a bénéficié de 688h d'intervention.

SIVOM :

Dans les travaux programmés, à noter l'interconnexion entre St Quentin et Cernon pour diminuer le temps de séjour de l'eau dans les canalisations et palier aux risques sanitaires. L'Agence de l'eau participera à hauteur de 40%).

Le contrat d'affermage avec la société Véolia est en cours de négociation. Deux durées sont envisageables : 2 ans, ce qui permettrait théoriquement de faire la jonction avec la mise en place de la nouvelle communauté de communes ou 3 ans donnant plus de souplesse. Le SIVOM pourrait absorber une partie du surcout des tarifs (respectivement 215.17€/m³ ou 207,50€/m³ sur la base d'une facture type de 120 m³ par an, contre 191.16€/m³ actuellement).

Lors de la dissolution prévisible du syndicat, le budget général sera réparti entre les communes au prorata des populations ; le budget de l'eau sera affecté au nouveau regroupement des communautés de communes.

Association foncière :

Les incidences financières du 2^{ème} remembrement ayant disparues, toutes les cotisations ont été alignées à 8€ l'hectare. A noter que les statuts sont actuellement en cours de refonte.

Questions diverses :

DETR :

Une suite favorable a été donnée à notre demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) dans le cadre des travaux de la pose d'un dispositif parafoudre et la remise en conformité du paratonnerre de l'église à hauteur de 23%, soit 628€ sur une dépense de 2730 € HT.

Fin de la séance à 22h30

Claude Sallet